

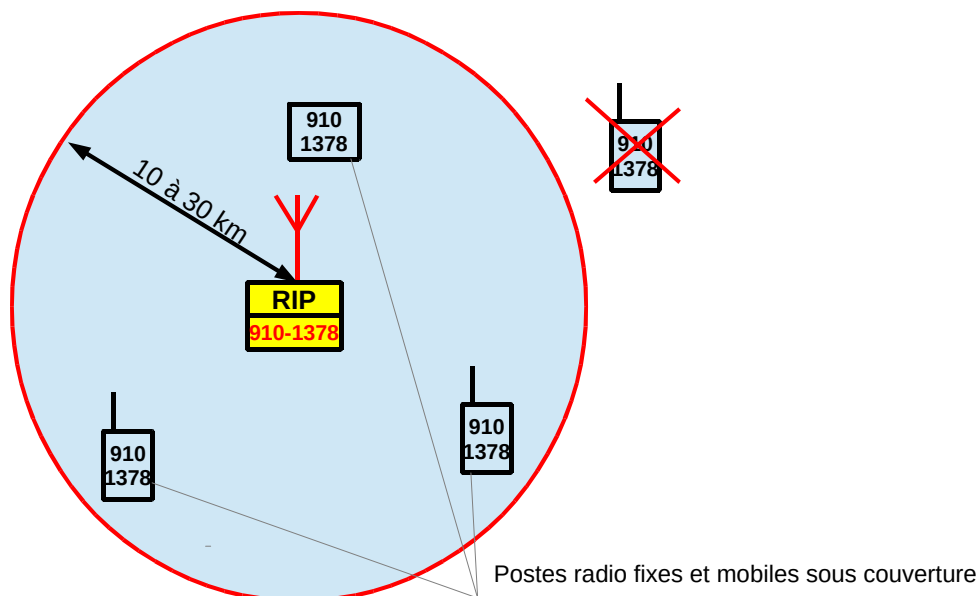
1 – Rappel

Le RIP permet de créer une extension de couverture par création d'un réseau de transmission local permettant aux postes placés sous son rayon de couverture de communiquer ensemble.

Le RIP est utilisé pour des communications tactiques principalement de niveau 1.

Les situations opérationnelles suivantes peuvent notamment nécessiter son emploi :

- situation géographique de l'intervention ne permettant pas la mise en œuvre des communications tactiques habituelles (relief, étendue de la zone d'intervention...)
- intervention dans un tunnel, parking souterrain ou au CID de Deauville pour permettre l'acheminement des communications entre l'intérieur et l'extérieur.
- sécurisation des communications radio lors d'événements particuliers.
- nécessité de disposer de ressources radio supplémentaires ;



2 - Procédure de mise en oeuvre :

Pour fonctionner le RIP doit disposer :

- d'une source électrique ;
- d'un point haut lorsqu'il est utilisé pour pallier le réseau ANTARES.

Une fois le RIP mis en oeuvre, les postes placés sous la couverture du relais doivent passer sur la communication DIR/RIP qui aura été mise en oeuvre. Par défaut, la communication DIR/RIP utilisée dans le Calvados est la DIR 910-1378.

Le CODIS doit informer le COZ de la mise en oeuvre de plus de 2 groupes DIR/RIP (pour le Calvados, cette situation ne peut être rencontrée qu'en ayant recours à des valises RIP d'autres SDIS)

Notes : Le RIP ne permet que la transmission de la phonie. Les status ne sont pas transmis : passer tout message et changement d'état par phonie. La géolocalisation de l'engin n'est pas réalisable.